



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 26 ET 27 MAI

N° 2016/E3/029

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du
groupe « LE RASSEMBLEMENT »**

OBJET : Financement dans le domaine de la culture et du sport.

Monsieur le Conseiller,

Je répondrai à votre question orale, pour ce qui concerne le financement du sport en Corse et je laisserai la parole à Mme Josepha Giacometti pour ce qui concerne l'aspect culturel.

Sur la question du financement du sport :

Un partenariat a effectivement été conclu en 2015 entre la BPI et le GFCA VOLLEY Ball : ce dossier sera examiné par l'Assemblée de Corse lors de la présente session.

Il faut préciser que Bpifrance est un établissement financier de plein exercice qui, même s'il agit sous forme de compagnie financière au service de l'Etat, ne dispose pas moins, théoriquement, d'une totale indépendance dans la mise en œuvre de sa stratégie marketing.

Ses ressources proviennent en majorité des marchés financiers (privés), son capital est détenu par la Caisse des dépôts et l'Etat, ainsi que par des sociétaires (entreprises, assureurs, etc.). Bpifrance a une triple mission :

- accompagner directement les TPE, PME et ETI tout au long de leur cycle de vie ;
- investir dans des secteurs stratégiques d'avenir (conversion numérique, écologique et énergétique de l'industrie, les biotechnologies ou l'économie sociale et solidaire) ;
- agir en partenariat avec les régions.

C'est donc dans ce cadre que BpiFrance a conclu un partenariat avec le GFCA VOLLEY Ball portant sur l'attribution d'une aide de 5000 € HT pour la saison sportive 2015-2016, en échange de contreparties (prestation de services) et notamment l'apposition du logo de la BPI sur les maillots des joueurs et la possibilité de réunir des partenaires de la BPI pour le GFCA Volley.

Deux remarques s'imposent :

- L'opération est certainement intéressante pour l'image de Bpi France quand on a à l'esprit les résultats sportifs, la notoriété, et le rayonnement du GFCA Volley ;
- Sur le montant, l'aide apportée (5.000 €) est à comparer au montant total du soutien apporté aux entreprises françaises tel qu'annoncé dans la plaquette institutionnelle de la Bpi France : 8 Milliards d'€...

Il y a donc certainement place pour d'autres soutiens de la BPI France aux clubs corses, et, sur le principe, de tels partenariats doivent donc être encouragés.

Comme doit être encouragée la politique de mécénat, qui se définit comme un « soutien matériel apporté sans contrepartie directe de part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » avec des possibilités d'avantages fiscaux pour le donateur. Le mécénat permet ainsi à l'association bénéficiaire de travailler avec les acteurs économiques de proximité, de diversifier ses ressources financières provenant du financement privé et de les sécuriser.

L'identification du poids représenté par ces deux formes d'accompagnements financiers est difficile à évaluer et le constat est effectivement que certaines disciplines sportives ont plus facilement accès aux partenariats privés que d'autres, au détriment de petites associations sportives.

La CTC doit donc s'impliquer activement, aussi bien pour améliorer les conditions d'accès aux financements privés, que pour créer les conditions pour corriger les disparités entre les disciplines et les clubs.

Cette action s'inscrit naturellement dans la réflexion actuellement engagée par l'Exécutif, sous mon autorité, et qui vise à permettre à la Collectivité territoriale de Corse, de se doter, dans les 12 mois, d'une véritable politique sportive.

Les axes principaux autour desquels cette politique sportive s'articulera seront notamment les suivants :

- La rationalisation des programmes d'investissements en terme de création et de mise à niveau des infrastructures sportives ;
- La refonte du règlement des aides et la co-construction avec les clubs de modèles économiques pérennisant leur fonctionnement tout en sauvegardant leur identité et leur indépendance ;
- Des choix forts en termes de soutien en faveur des manifestations et démarches en cohérence avec les valeurs fortes de notre action publique : solidarité, formation, éducation, attractivité, justice sociale, équité territoriale ;

- L'articulation renforcée entre mouvement sportif associatif et économie sociale et solidaire ;
- L'articulation et la complémentarité entre sport professionnel et amateur ;
- La construction d'une filière économique autour du sport ;
- Une économie de services touristiques également en particulier dans le domaine des loisirs et sports de nature, le cyclotourisme, l'événementiel sportif ;

Ce travail a déjà commencé. Il se poursuivra activement dans les semaines à venir, notamment à travers une concertation qui sera menée par l'Exécutif auprès des acteurs du monde sportif.

Une communication détaillée sera faite à votre Assemblée à cet égard à l'occasion d'une prochaine session.

Je rappelle enfin que le Ministre M. Braillard, saisi par mes soins sur la question du déficit ou du mauvais état des infrastructures sportives, a acté le principe, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 5 mai dernier en Préfecture de Bastia, d'une aide exceptionnelle à la mise à niveau des infrastructures sportives de Corse.

J'ai donc proposé le calendrier de travail suivant :

- De juin à septembre 2016 : réunions décentralisées menées par l'Exécutif de tous les territoires de Corse, pour définir en concertation avec les collectivités concernées (Communes, intercommunalités, conseils départementaux) et les acteurs du monde sportif un état des lieux actualisé et une hiérarchisation des priorités ;
- Début octobre 2016 réunion au Ministère pour présentation de nos demandes et obtention de l'aide exceptionnelle promise.

Ce calendrier et cette méthode ont été validés par le Ministre.

Sur la question du financement de la culture :

Depuis quelques mois déjà, nous avons entamé un cycle de rencontres avec les acteurs du monde culturel afin de rétablir la confiance depuis bien trop longtemps rompue entre les associations et la collectivité. Le constat est que notre guide des aides à la culture apparaît comme obsolète. Il doit se fonder sur des critères plus en prise avec les réalités vécues par les acteurs culturels. Il doit être fondé sur des critères clairs lisibles et transparents répondant à nos orientations stratégiques en la matière.

En effet, il nous faut répondre à un contexte budgétaire contraint d'une part et d'autre part, à la nécessité d'encourager la création et la diffusion notamment en milieu rural.

Il convient également d'optimiser les sources de financements :

- Par une mutualisation des moyens des associations et une mise en réseau des acteurs ;
- par une approche plus transversale de nos propres dispositifs d'aides (culture, patrimoine et langue) et par l'optimisation des outils dont dispose la collectivité sur le territoire.

Face à ce constat de diminution des financements publics et de faiblesse des cofinancements il nous faut trouver des leviers de développement :

- des démarches vont être entamées pour la constitution du pôle mécénat avec des prises de contact avec des acteurs économiques (et organismes bancaires) pour structurer une économie de la culture ;
- Explorer les dispositifs de financements participatifs ;
- Encourager l'innovation par une logique d'appel à projets pour cela il nous faut répondre effectivement aux besoins de professionnalisation des acteurs ;
- Le développement et la structuration d'une véritable ingénierie culturelle en capacité notamment d'accompagner les acteurs dans la mobilisation de fonds et de dispositifs européens.

L'objectif est de repenser un projet culturel innovant redonnant toute sa place à la Corse, Ile d'Europe en Méditerranée.

Je vous remercie.